



PROVINCE DE QUÉBEC VILLAGE DE SENNEVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION :
IMMEUBLE SITUÉ AU : 264, RUE SAINTE-ANNE

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE À TITRE
DE PROCÉDURE DE REMPLACEMENT

PRENEZ AVIS que le comité de démolition étudiera, le **10 NOVEMBRE 2020 à 18 h 30**, lors d'une séance à huis clos qui se déroulera en visioconférence, une demande de permis de démolition pour le bâtiment situé au 264, rue Sainte-Anne à Senneville.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (Coronavirus), l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 propose une procédure alternative aux procédures décisionnelles municipales. Ainsi, toute procédure autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE :

La demande de démolition est soumise à la consultation écrite des citoyens, à titre de procédure de remplacement, et tous les documents qui lui sont relatifs peuvent être consultés sur le site Internet du Village de Senneville à : www.villagesenneville.qc.ca.

• [Consultation du public](#) - demande de permis de démolition – 264, rue Sainte-Anne - Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c.A-19.1) et au règlement numéro 442 régissant la démolition d'immeubles, toute personne qui désire

PUBLIC NOTICE

REQUEST FOR DEMOLITION
BUILDING LOCATED AT: 264, RUE SAINTE-ANNE

WRITTEN CONSULTATION PROCEDURE AS A
REPLACEMENT PROCEDURE

TAKE NOTICE that the demolition committee will study, on **NOVEMBER 10, 2020, at 6:30 p.m.**, during a meeting held behind closed doors that will take place by videoconference, a demolition permit request for the building located at 264, rue Sainte-Anne in Senneville.

In the context of the COVID-19 (Coronavirus) pandemic, Ministerial Order 2020-074 of the Minister of Health and Social Services dated October 2, 2020, proposes an alternative procedure to municipal decision-making procedures. Thus, any procedure other than referendum, which is part of the decision-making process of a municipal body and which involves the movement or gathering of citizens, is replaced by a written consultation lasting 15 days.

WRITTEN CONSULTATION PROCEDURE:

The demolition request is submitted to the citizens for written consultation, as a replacement procedure, and all the documents relating to it can be consulted on the website of the Village of Senneville at: www.villagesenneville.qc.ca;

• [Public consultation](#) - demolition permit application - 264, rue Sainte-Anne. In accordance with the Act respecting land use planning and development (RLRQ, cA-19.1) and by-law number 442 governing

s'opposer à cette démolition doit faire connaître par écrit son opposition en stipulant les motifs de celle-ci à : fcrete@villagesenneville.qc.ca **au plus tard le 9 novembre 2020**, à midi.

Toutes oppositions, questions ou commentaires reçus seront soumis aux membres du comité de démolition pour considération à de la séance du 10 novembre 2020, lors de laquelle il prévoit rendre sa décision sur la demande. Lors de la période de consultation du public prévue à l'ordre du jour, le comité répondra aux questions et aux commentaires qui auront été reçus. L'enregistrement de la séance sera par la suite déposé, dès que possible, sur le site Internet du Village afin de permettre au public de connaître la teneur des discussions et le résultat des délibérations.

Donné à Senneville, ce 26 octobre 2020.

the demolition of buildings, anyone who wishes to oppose this demolition must make their opposition known in writing by stipulating the reasons for this to: fcrete@villagesenneville.qc.ca no later than November 9, 2020, at 12 p.m.

Any objections, questions or comments received will be submitted to the members of the demolition committee for consideration at the meeting of November 10, 2020, during which it plans to render its decision on the request. During the public consultation period provided for on the agenda, the committee will respond to questions and comments received. The recording of the meeting will then be posted, as soon as possible, on the Village's website in order to allow the public to know the content of the discussions and the result of the deliberations.

Given in Senneville, this October 26, 2020.

(Original signé / signed)

Francine Crête
Greffière | Town Clerk